

Conseiller en économie sociale familiale (CESF)

Présentation

Public, conditions d'accès et prérequis

Nombre de places

Agrément 50 places en formation initiale ou apprentissage; 30 places pour les demandeurs d'emploi et financements employeurs & OPCO.

Dans ce cadre, la région finance 61 parcours soit en formation initiale ou pour les demandeurs d'emploi.

BTS ESF – et sous conditions de complément de formation pour DUT Carrières sociales ou autres diplômes de travail social.

Objectifs

Accompagner, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, groupes ou familles dans les domaines de la vie quotidienne (consommation, logement, habitat, emploi, formation, alimentation, santé, gestion budgétaire, loisirs et culture).

Élaborer des préconisations et mettre en œuvre des actions de conseil, d'information, d'animation, de formation ;
Mettre en œuvre différentes méthodologies d'intervention, notamment des interventions sociales collectives, d'accompagnement éducatif budgétaire, d'intervention sociale d'aide à la personne.

Le Conseiller en ESF exerce les fonctions :

- de diagnostic social,
- d'accompagnement social,
- d'ingénierie social et technique,
- d'expertise et de conseils techniques,
- de gestion hôtelière,
- d'animation-formation,
- d'encadrement et gestion administrative

Le conseiller en économie sociale familiale (CESF) est un travailleur social qualifié dont le cœur de métier est fondé sur une expertise dans les domaines de la vie quotidienne : consommation, habitat, insertion sociale et professionnelle, alimentation-santé.

Son intervention privilégie une finalité éducative et vise la valorisation et/ou l'appropriation de compétences par les personnes, les familles, les groupes, compétences qui vont leur permettre d'accéder à leurs droits, de prévenir et/ou de gérer les difficultés de leur vie quotidienne. Sa spécificité de travailleur social le conduit à intervenir dans un cadre éthique et dans une dynamique de co-construction avec les bénéficiaires des projets qui les concernent. Son intervention privilégie la participation active et permanente des usagers / habitants, l'expression de leurs besoins, l'émergence de leurs potentialités, an qu'ils puissent progressivement accéder à leur autonomie et à la maîtrise de leur environnement domestique. Le CESF intervient de façon individuelle ou de façon collective lorsqu'il anime des groupes d'usagers ou quand il collabore avec des équipes pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles. Dans le cadre d'un double registre d'intervention, préventif et curatif, le CESF assure des actions de conseils, d'informations, d'animation, de formation dans les quatre domaines majeurs qui le concernent, ainsi que des actions d'accompagnement budgétaire. Son intervention s'inscrit de façon complémentaire et spécifique dans un large réseau de partenaires et dans des dynamiques de développement social local lorsqu'il participe à l'élaboration de diagnostics partagés et de projets

sociaux de territoires, à partir du champ qui les concerne. Il est force de proposition auprès des décideurs et contribue à faire évoluer les offres de services des institutions dans son champ d'intervention.
